



## AVIS DE CONFORMITÉ

### Dispositif sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo)

#### Enquête annuelle sur les petites entreprises

---

*Service producteur* : Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du Ministère du travail, de l'emploi et de la santé) - Sous-direction des salaires, du travail et des relations professionnelles.

**Opportunité** : avis favorable émis le 26 mars 2012 par la commission Emploi, qualification et revenus du travail

Réunion du Comité du Label du 19 décembre 2012 (formation Entreprises)

L'enquête (Acemo-TPE), collectée depuis 2006 sous sa forme actuelle, permet d'estimer l'effectif, la durée et le volume du travail des salariés des très petites entreprises TPE employeuses (de 1 à 9 salariés) selon la catégorie d'emploi, le nombre d'emplois vacants, la proportion de salariés payés au Smic et d'enregistrer l'existence et le type de convention collective ou de dispositif d'épargne salariale.

Ces objectifs pérennes répondent aux besoins de nombreux utilisateurs, l'enquête constituant souvent l'unique moyen de compléter des sources (et notamment les autres enquêtes Acemo) disponibles sur le seul champ des entreprises de 10 salariés ou plus.

La comptabilité nationale à l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques), ainsi que le département Relations professionnelles et temps de travail et la mission analyse économique de la Dares, utilisent les données en matière de volume de travail. Le gouvernement doit connaître le nombre et la situation des salariés potentiellement bénéficiaires d'une revalorisation du Smic pour préparer la consultation annuelle de la Commission Nationale de la Négociation Collective (CNCC) à ce sujet.

Les informations sur les conventions collectives ou l'épargne salariale sont nécessaires à la Dares et à la Direction générale du travail du Ministère du travail, de l'emploi et de la santé, pour répondre aux attentes très fortes des partenaires sociaux sur ces thèmes. L'enquête permet aussi de compléter les données de l'enquête trimestrielle Acemo pour transmettre à Eurostat les indicateurs demandés par le règlement européen n°453/2008 relatif aux statistiques sur les emplois vacants.

Plus récemment, plusieurs demandes nouvelles ont émergé pour disposer de données sur la formation professionnelle et les relations professionnelles, approfondir la connaissance des mécanismes d'épargne salariale ou encore connaître les principales caractéristiques sociodémographiques des salariés. Le nouveau projet d'enquête ajoute à la partie fixe du questionnaire (collecte annuelle des indicateurs pérennes) quatre modules tournants (relations professionnelles, épargne salariale, formation et salariés) permettant de recueillir ces informations selon un rythme quadriennal.

.../...

L'unité enquêtée est l'établissement siège de l'unité légale. L'enquête couvre les unités légales de 1 à 9 salariés, situées en France métropolitaine. Les intérimaires et stagiaires sont exclus du champ des effectifs salariés. L'ensemble des secteurs est couvert, à l'exception de certaines activités et / ou catégories juridiques (agriculture, activités des ménages ou extraterritoriales, administration publique et organismes de sécurité sociale, associations, syndicats de copropriété...).

La population représentée compte environ 3 millions de salariés sur les 23 millions de l'économie en France métropolitaine. L'extension aux Dom (y compris Mayotte) sera instruite courant 2012 et pourrait débuter début 2014.

La collecte débute fin mars début avril par voie postale. L'échantillon est tiré par l'Insee à partir du répertoire SIRUS, il est renouvelé par quart chaque année. Compte tenu des mises à jour excluant des entreprises cessées ou hors champ à la date de l'enquête, environ 60 000 questionnaires sont effectivement distribués. Le temps de réponse est d'environ une vingtaine de minutes en moyenne. Un projet de collecte par internet (CAWI) est à l'étude en vue d'une mise en œuvre en 2014.

Un groupe de travail spécifique sur la révision du questionnaire de l'enquête Acemo-TPE a été constitué avec des représentants de la Dares (départements Salaires et conventions salariales, Relations professionnelles et temps de travail, Emploi, mission Analyse économique, sous-direction suivi et évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle), de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques - département emploi et revenus d'activité, département des comptes nationaux) et de l'Acoss (Agence centrale des organismes de sécurité sociale).

Le projet de questionnaire a été présenté au comité de concertation, qui réunit des représentants de la Dares et des partenaires sociaux (CGT, CFDT, Force ouvrière, CFTC, CFE-CGC, Medef, CGPME, Union professionnelle artisanale).

La partie pérenne de l'enquête Acemo-TPE alimente des canaux de diffusion réguliers vers le département Emploi de la Dares et Eurostat (pour le taux et nombre d'emplois vacants) ou vers le département Relations professionnelles et temps de travail de la Dares et le département des comptes nationaux de l'Insee (pour le taux de temps partiel et la durée hebdomadaire travaillée). Des retours d'information sont également effectués auprès des établissements enquêtés. Les résultats sont publiés annuellement dans la collection *Dares Analyses* "L'emploi dans les très petites entreprises".

Chaque module tournant (relations professionnelles, épargne salariale, formation, salariés) donnera lieu à une publication spécifique et/ou sera intégré dans la publication du même thème relative aux entreprises de 10 salariés ou plus.

~~~~~

Les différentes modifications envisagées par le service, notamment l'extension du champ de l'enquête aux Dom et le nouveau mode de collecte par internet, devront faire l'objet d'une nouvelle présentation au Comité du label dès que ces projets seront aboutis.

#### **Le Comité émet les recommandations suivantes :**

- ❖ Le Comité demande au service de mener une réflexion en vue de la réactualisation de la méthode de constitution des groupes de réponse homogène et celle de calage. Le Département des méthodes statistiques de la Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale pourra prêter son concours si le service le souhaite ;
- ❖ Le Comité demande au service d'apposer sur les lettres-avis le logo de la statistique publique sans altérer la charte graphique du ministère. Les remarques formulées lors du pré-label sur les lettres et le questionnaire devront être prises en compte par le service.

.../...

Par ailleurs, le Comité suggère au service de procéder à l'envoi d'une lettre de mise en demeure, sous la forme d'un courrier ordinaire, en vue d'améliorer le taux de réponse ;

La version définitive des lettres devra être adressée au secrétariat du Comité ;

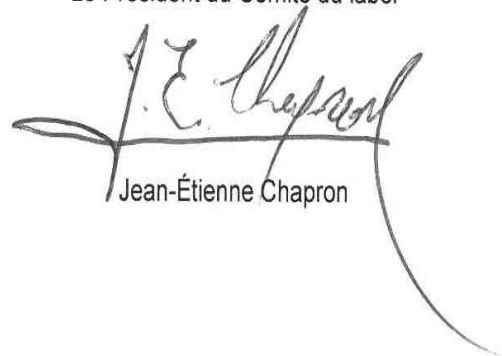
- ❖ Le Comité suggère la suppression de la question 5 de la partie « Relations professionnelles » concernant l'appartenance à un groupe, il s'interroge en effet quant à la finalité de cette question ;
- ❖ Le Comité demande au service d'être vigilant, lors de la mise en œuvre de l'extension aux Dom, sur les ruptures de série dans les données nationales qui pourraient en résulter.

*La Dares demande que la réponse à cette enquête annuelle reste obligatoire, compte tenu notamment de son caractère indispensable, tant pour l'application du code du travail que pour satisfaire aux obligations européennes.*

**Le Comité du Label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête annuelle sur les petites entreprises du dispositif sur l'activité et les conditions de la main-d'œuvre – Acemo (sous les conditions ci-dessus) et propose de lui conférer le caractère obligatoire.**

|                                                        |
|--------------------------------------------------------|
| <b>Ce label est valide pour les années 2013 à 2017</b> |
|--------------------------------------------------------|

Le Président du Comité du label



Jean-Étienne Chapron

.../...